

## DESCRIPTION DE FONCTION

**Titre de la fonction : Chef du département technique**

### 1. SIGNALÉTIQUE

**Service :** Travaux & Développement - Urbanisme

**Grade :** Chef de bureau technique

**Niveau requis :** A - Universitaire

**Liens hiérarchiques :** Directeur général.

**Liens fonctionnels :** Collège – services communaux, écoles, CPAS, Police, S.R.I., SNCB, TEC, Impétrants, SPW, Auteurs de projets, etc.

**Commentaires :** les missions reprises ci-après servent de « fil rouge » et ne représentent pas une liste exhaustive des tâches à accomplir.

### 2. MISSIONS

**Raison d'être de la fonction :** Assurer la gestion, la coordination, la préservation et la valorisation du patrimoine de la Commune de PEPINSTER.

**Missions :**

#### 1. Gestion des équipes

Informier, coordonner et organiser les services du département technique  
Participer au processus de recrutement du personnel du département  
Effectuer de manière objective les évaluations du personnel (N-1 ou N-2)  
Assurer le suivi des prestations (N-1 et N-2)

#### 2. Travaux

En collaboration avec le service :

- assurer la supervision technique et administrative des chantiers (voirie, patrimoine, logistique, cimetières et espaces verts) ;
- veiller au respect des délais et procédures qualité et sécurité
- participer aux réunions de chantier
- coordonner les activités des entreprises et/ou des ouvriers sur chantier
- contrôler et réceptionner les travaux
- fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des prévisions budgétaires et respecter les consignes budgétaires ;
- donner son avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que sur les demandes d'animations diverses ;
- assurer le suivi budgétaire, en amont et en aval, des bons de commande et des inscriptions budgétaires.

### **Développement**

En appui du service :

- aide technique aux appels à projets ou à la demande du Collège
- aide pour les clauses techniques des cahiers des charges
- aide technique pour les études relatives à la voirie, aux bâtiments à la mobilité et la circulation routière.
- assurer la conformité et le suivi du Plan d'Urgence.

### **Urbanisme**

- mettre en concordance les contraintes urbanistiques et techniques

## **3. COMPETENCES**

**Afin d'être en mesure de réaliser les différentes missions, il est attendu de la personne qu'elle dispose des :**

### **Connaissances techniques :**

- connaissances approfondies en résistances des matériaux et travaux publics ;
- être capable d'effectuer des métrés et d'exécuter un croquis de manière ordonnée ;
- savoir lire et commenter un plan ou un dessin d'exécution ;
- être au fait de la réglementation relative à la signalisation routière ;
- connaissance de base en marchés publics ;
- connaissance de base du Code de développement territorial
- pouvoir élaborer un devis et gérer un budget ;

### **Compétences comportementales :**

- capacité à animer, responsabiliser et coordonner les équipes du département
- capacité à déléguer et à partager ses connaissances ;
- savoir organiser, planifier et définir les priorités ;
- savoir prendre les décisions en correspondance avec la ligne directrice donnée ;
- savoir respecter les procédures et délais ;
- appliquer les règles en matière de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement ;
- capacité à s'exprimer clairement tant oralement que par écrit ;
- être à l'écoute des partenaires et citoyens
- être polyvalent et proactif.